

# Relevé de décisions du conseil municipal

## Séance du 06 mars 2025

L'an deux mil vingt cinq  
Le six mars à 19h30

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de QUINGEY, après convocation ordinaire, sous la présidence de Sarah Faivre,

Étaient présents : Nicolas BOBILLIER, Jean-Michel ROY, Sarah FAIVRE, Gaëlle CELLIER, Samia BENMESSAOUDA, Nathalie KOWAL, Gilles ARNOULD, Emmanuelle CHEVROTON, Anne-Lise HUMBERT, Marc JACQUOT, Philippe MATTHEY.

Étaient absents excusés : Nicolas DESCHAMPS (proc. N. Bobillier), Chantal MARAUX, Claude SIMON

Secrétaire de séance : Samia Benmessaouda

Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 30 janvier 2025
- Présentation Ressourcerie Tri « plan de gestion » et convention département plan de gestion
- Portage foncier pour l'installation d'un « troupeau mobile » par l'EPF
- Comptes financier unique (Compte administratif et compte de gestion)
- Affectations de résultats
- Projet d'hydroélectricité / EPAGE/ SEM énergie citoyenne
- Désignation d'un nouveau représentant pour le GAL Leader de la CCLL
- Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique
- Redevance agence de l'eau
- Solidarité Mayotte
- Accompagnement CAUE aménagement parcelle
- Augmentation temps travail CDD
- Protection sociale complémentaire CDG

### Informations du maire :

### Questions diverses :

- Présentation Ressourcerie Tri « plan de gestion » et convention département plan de gestion

### **Bilan plan de gestion 2019-2023**

- ❖ Les investissements
  - Extension de la chèvrerie
  - Création d'une dalle complémentaire
  - Création d'un ourlet en clôture fixe
  - Construction d'un abris en fuste

## ❖ Bilan 2019-2023: Gestion Administrative et Financière

- Des ajustements RH fréquents
- Stabilisation en 2023 (Pierre)
- Temps augmenté pour  
la prochaine période

	Au global		
	Natura	Département	mairie
2019	117 137,22 €	16 086,00 €	4 021,00 €
2020	35 557,53 €	21 857,92 €	5 464,48 €
2021	43 628,24 €	25 938,58 €	6 484,64 €
2022	53 392,80 €	17 382,08 €	4 345,52 €
2023	41 603,17 €	8 461,59 €	2 115,40 €
<b>Total</b>	<b>291 318,96 €</b>	<b>89 726,17 €</b>	<b>22 431,04 €</b>
<b>G total</b>	<b>403 476,17 €</b>		

### ❖ Conclusion

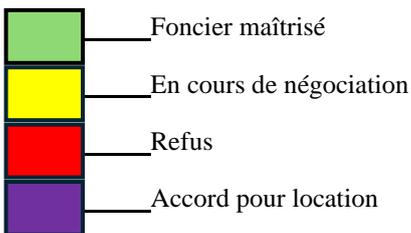
- Globalement, pour le maintien de la surface et de l'état de conservation de la pelouse, le bilan est très bon
- La typicité augmente, l'abondance diminue et la richesse (diversité) est stable. (faune et flore)
- La gestion de pâturage est délicate, notamment avec le changement climatique. La pression du troupeau en période de sécheresse peut être trop importante
  - Il s'agira à l'avenir de mettre en œuvre des opérations visant à laisser se reconstituer de petites zones de buissons épars au sein de la pelouse sans pour autant mettre en péril son état de conservation tout en optimisant la pression de pâturage

### Nouveau plan de gestion 2024-2033

- ❖ Poursuivre les études naturalistes (Enjeu espèce)
  - 19 fiches actions de suivi naturaliste ou d'étude
- ❖ Améliorer la gestion de pression de pâturage (Enjeu habitat) en jouant sur:
  - ❖ Le nombre d'animaux
  - ❖ Préserver des espaces du pâturage
  - ❖ L'augmentation de la surface globale de pelouse sèche
  - 11 fiches actions d'entretien et de création de parc:
    - 8 exclos dans l'enceinte de Moini (ilots de fruticés
    - Création d'un nouveau parc à la Vigne au moine (clôture fixe/bergerie...) Soit 372 ares (3,7 hectares) supplémentaires de pelouse sèche.
    - Un troupeau qui augmentera mais une pression par surface qui diminuera
  - 16 fiches actions clés de réussite:
    - Nouveau plan d'interprétation
    - Communication
    - Sensibilisation
    - Aménagements (verger/murets...)
    - Coordination territoriale (Tourisme/université...)
    - Diagnostic d'appropriation citoyen
- ❖ Structurer l'équipe et les compétences (Clés de réussite), pour:
  - ❖ Augmenter le temps et la polyvalence (Suivi Nat, sensibilisation, accueil du public...)

	Au global		
	Natura	Département	mairie
2024	64 651,21 €	20 236,00 €	5 059,00 €
2025	243 022,74 €	17 600,00 €	4 400,00 €
2026	64 651,21 €	17 600,00 €	4 400,00 €
2027	64 651,21 €	17 600,00 €	4 400,00 €
2028	64 651,21 €	17 600,00 €	4 400,00 €
Total	501 627,57 €	90 636,00 €	22 659,00 €
<b>G total</b>	<b>614 922,57 €</b>		

Maîtrise foncière



Le Conseil municipal, suite à la présentation par l'association TRI, à l'unanimité des membres présents et représentés, Sarah FAIVRE ne prenant pas part au débat et au vote :

- valide le nouveau plan de gestion de la côte de Moini 2024-2033
- autorise le Maire à signer la convention tripartite pour la gestion de Moini entre le Conseil Départemental, l'association TRI et la commune de Quingey.
- autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

- Portage foncier pour l'installation d'un « troupeau mobile » par l'EPF

Le 1<sup>er</sup> adjoint Marc Jacquot expose au conseil municipal qu'il est prévu sur la commune l'acquisition de parcelles pour l'installation d'un « troupeau mobile ».

A cet effet, il est donc proposé au conseil municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'Établissement Public Foncier, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquiescer, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de Quingey ; ou tout opérateur désigné par elle.

Après en avoir délibéré, Sarah Faivre ne prenant pas part au débat et au vote, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- De confier le portage du foncier de l'opération concernée à l'EPF Doubs BFC
- D'autoriser Monsieur Marc Jacquot, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant,

- Approbation du compte rendu du 30 janvier 2025

Il est proposé d'ajouter la délibération pour l'enfouissement des réseaux dans la partie mise à jour du plan de financement Promenades et route d'Ornans, soit :

Suite aux estimations financières du Syded pour les travaux d'enfouissement de réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et génie civil de télécommunication pour la rue des Promenades et la route d'Ornans,

Suite au plan de financement validé

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide l'estimation pour la rue des Promenades soit un montant de l'opération de 101 120 € TTC avec une participation de la collectivité à hauteur de 60 540 € TTC
- Valide l'estimation pour la route d'Ornans soit un montant de l'opération de 366 080 € TTC avec une participation de la collectivité à hauteur de 214 455 € TTC
- Autorise Mme le maire à signer les estimations financières ci-jointes

Le conseil municipal, accepte avec 10 voix pour, 1 abstention, d'approuver le compte rendu ainsi modifié du dernier conseil municipal.

- Comptes financiers uniques

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant les CFU présentés et résumés comme suit par le président de séance :

• **Budget communal**

Résultat de fonctionnement de l'exercice : 315 961.77 €  
Report exercice antérieur : 224 594.77 €

Résultat de clôture fonctionnement :	540 556.54 €
Résultat d'investissement :	115 968.79 €
Report exercice antérieur :	- 244 350.46 €
Résultat de clôture d'investissement :	- 128 381.67 €
Reste à réaliser Dépense :	151 600.00 €
Reste à réaliser Recette :	236 400.00 €
Résultat de clôture investissement :	- 43 881.67 €
Résultat de clôture 2024 :	496 974.87 €

- **Budget camping**

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	4 345.65 €
Report exercice antérieur :	21 353.51 €
Résultat de clôture fonctionnement :	25 699.16 €

Résultat d'investissement :	0
Report exercice antérieur :	1 857.48 €
Résultat de clôture investissement :	1 857.48 €

- **Budget eau / assainissement**

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	- 87 356.79 €
Report exercice antérieur :	186 838.57 €
Résultat de clôture fonctionnement :	99 481.78 €

Résultat d'investissement de l'exercice :	62 123.09 €
Report exercice antérieur :	84 516.87 €
Résultat de clôture d'investissement :	146 639.96 €

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Madame le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** les CFU 2024 de la commune de Quingey

- **DONNE** pouvoir à Mme le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

- Affectations de résultats

Suite au compte financier unique les résultats seront repris aux budgets 2025 comme suit :

- Budget communal, considérant :

- Un résultat de fonctionnement cumulé de 540 556.54 €
- Un besoin de financement en investissement de 43 881.67 €
- Décision d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :
  - Affectation en réserve d'investissement (1068) pour 43 881.67 €
  - Report en section d'investissement dépenses (D001) pour 128 381.67 €
  - Report en section de fonctionnement (R002) pour 496 674.87 €

- Budget camping, considérant :

- Un résultat de fonctionnement cumulé de 25 699.16 €
- Un excédent d'investissement de 1 857.48 €
  - Report en section de fonctionnement (R002) pour 25 699.16 €
  - Report en section d'investissement (R001) pour 1 857.48 €

- Budget eau/assainissement, considérant

- Un résultat de fonctionnement cumulé de 99 481.78 €
- Un excédent d'investissement de 146 639.96 €

- Report en section de fonctionnement (R002) pour 99 481.78 €
- Report en section d'investissement (R001) pour 146 639.96 €

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les affectations des résultats sur les budgets 2025 commune, eau et camping.

- Projet d'hydroélectricité / EPAGE/ SEM énergie citoyenne

Comme précisé lors du conseil municipal du 30 janvier 2025, suite à l'étude de faisabilité de la centrale hydroélectrique sur le barrage de Quingey par l'EPAGE, il est proposé au conseil municipal de prendre des parts dans la SAS qui va être créée.

Il est proposé de signer une convention tripartite EPAGE/ SEM énergie citoyenne/ mairie de Quingey

L'exposé du maire entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 11 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention :

- Valide la convention de partenariat et d'exclusivité pour le développement d'un projet hydroélectricité avec l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Haut Doubs Haute Loue (EPAGE)
- Autorise la prise de part dans la SAS qui sera créée
- Autorise Mme le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire
- Désignation d'un nouveau représentant pour le GAL Leader de la CCLL

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, décide de modifier les membres au comité de programmation du GAL Loue Lison, et désigne :

- Anne-Lise HUMBERT, membre principal
- Sarah FAIVRE, membre suppléant

La maire informe le conseil municipal qu'une réorganisation des délégations fera l'objet d'une présentation au prochain cm en particulier les délégation de JM Roy.

- Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique

M. Jacquot explique que pour des raisons de sécurité, et d'efficacité des services, un travail a été effectué en collaboration avec La Poste, pour la dénomination et la numérotation des habitations sur le territoire de la commune.

Afin de permettre aux opérateurs de communication électroniques à très haut débit d'installer, d'entretenir les lignes situées au 18 A rue de l'école, 16 rue de l'école, 1,3 et 3B place Saint-Martin, il convient de faire une convention avec le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit.

L'exposé entendu, le conseil municipal à l'unanimité des membres :

- Valide la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.
- Autorise Mme le maire à signer la convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération
- Redevance agence de l'eau

Le conseil municipal en date du 5 décembre 2024 avait décidé de ne pas répercuter le supplément de 0.01 € HT/ m3 pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable aux abonnés.

Considérant que la réglementation (article D213-48-35-1 et D213-48-35-2 du code de l'environnement) oblige la collectivité à répercuter les redevances performances sur les factures d'eau, la décision du 5 décembre n'est pas conforme à la réglementation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide avec 9 voix pour, 3 abstentions :

- De fixer à 0,01 €HT /m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1er janvier 2025

#### - Solidarité Mayotte

Le conseil municipal en date du 30 janvier 2025 décide de soutenir les victimes du cyclone CHIDO à hauteur d'un don de 2 600 € soit environ 2 € par habitants.

Mais il convient de décider à qui ce don sera transmis, Protection Civile, Croix rouge ou autres associations.

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, décide :

- De faire un don d'un montant de 2 600 €

à la Protection civile, tour Essor, 14 rue Scandicci 93500 PANTIN

- D'autoriser Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

#### - Accompagnement CAUE aménagement parcelle

Pour faire suite à l'étude, le CAUE propose un accompagnement pour l'aménagement de la parcelle.

Les missions sont :

- La concertation : réalisation d'une maquette et présentation au voisinage, pour un montant de 1 125 €
- La consultation du maître d'œuvre, composé d'une équipe de promoteur-constructeur et d'un architecte.

Cette décision est reportée, une étude plus complète avec le soutien de l'Agence d'Urbanisme de Besançon (AUDAB) est envisagée via la communauté de communes Loue Lison.

#### - Augmentation temps travail CDD

Il est proposé d'augmenter le temps de travail de Mme FARES KARAM Nadège de 3.5 h / semaine, Dans l'attente de l'accord du comité social territorial du centre de gestion qui se réunira le 04 mars un deuxième CDD de 3.5 h a été créée soit un total d'heures de 21 h hebdomadaire.

Il faudra donc supprimer le CDD de 17.5 h/sem. et de créer un contrat de 21 h/semaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord.

E. Chevroton souhaite une ouverture au public de la mairie le samedi matin ou une fermeture plus tard un soir de la semaine.

#### - Protection sociale complémentaire CDG

La commune de Quingey adhère à une convention de participation sur le risque « santé », celle-ci arrive à échéance le 31 décembre 2025, il est donc proposé de mandater le centre de gestion afin de mener la procédure de mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- mandate le CDG 25 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé ».

- prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 25 par délibération et après convention avec le CDG 25, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG 25.

#### - Informations du Maire

- Dentiste : dans l'attente des documents du géomètre, pour signature chez le notaire.
- Inauguration modules Fitness et aire de Jeux le lundi 17 mars à 16h30 en présence de la Présidente du département.
- L'enquête publique pour le SCOT démarre le 27 mars 2025, 2 permanences seront tenues en mairie, un registre sera mis à disposition des habitants au secrétariat.

#### - Questions diverses

- Marché des saisons : décision de reprise en avril 2025

- Nicolas Bobillier fait part d'une demande de subvention de l'association Arc en Ciel Salins. La commune attribue des subventions aux associations dont le siège social est basé à Quingey.
- Phillipe Matthey informe que suite au dernier CA du collège, qu'il a précisé à la direction que les demandes de subventions exceptionnelles doivent être fait à la mairie, et que la subvention de 4 000 € n'est pas actée définitivement
- N. Bobillier informe qu'il reste une tournée de distribution de panier des anciens

Fin de séance à 23 :00